

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2016 à 21h00

Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – C.CHAUVIERRE – P.GONZALEZ – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – J.L.ANTROPE – M.Ch.BIHOREAU – Th.MARNET – C.MALBEC – Ch.AMAURY M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE – A.ABOUT – D.DARIO S.DJAADI – C.MICHONDARD.

Représentés :

V.DEZ par C.CHAUVIERRE
S.NEDELEC par M.ROMAIN
C.MORLAND par C.LAPLAGNE

H.BATT-FRAYSSSE par D.DOUX
A.D'ANNOVILLE par V.LEMAITRE

Préambule : Présentation du nouveau Directeur Technique Mme Odile VAN DEN BROECKE.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur MARNET est désigné à l'unanimité.

II – Approbation des 2 procès-verbaux précédents

Rapporteur E. AUBERT

Documents consultables en mairie et sur le site de la mairie.

2.1 – Compte rendu du 28 janvier 2016

Mme BONNAIN demande que les modifications suivantes soient apportées :

- page 2, avant-dernier paragraphe « Mr ABOUT indique que le PADD est plutôt équilibré,... ».
- page 3, concernant la distribution de l'ordre du jour du conseil « a été faite dans les boîtes à lettres... ».

M. BOUGEAULT précise : page 2, dernier paragraphe « ... la circulation entre le bourg et les hameaux ».

Mme LEMAITRE demande qu'en milieu de Page 3, soit repris la mention de Monsieur DANNOVILLE se rapportant à un échange de terrains avec La Verrière et la réponse d'Evelyne AUBERT.

Il lui est demandé de fournir le texte exact.

2.2 – Compte rendu du 18 février 2016

M. ABOUT demande la modification suivante :

- Page 4, « Pour Monsieur ABOUT, il constate qu'il n'y a pas de recherche de recettes à caractère non fiscal ou d'économies substantielles hors subventions... ».

2.3 – Divers

Mme DARIO rappelle sa demande déjà formulée dans le précédent mandat d'enregistrer les séances du conseil.

Mme AUBERT lui répond que dans tous les cas de figure, nous ne ferons pas des verbatim.

Mme LEMAITRE indique qu'il est important d'être précis et les remarques doivent être prises en compte.

Mme AUBERT précise que la longueur du compte-rendu atteste que nous avons repris quasiment in extenso l'ensemble des remarques. Nous ne faisons pas d'obstruction.

Les demandes de modifications étant enregistrées, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

III – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

Décision n°2016/07 – Contrat d'entretien pour 6 alarmes incendie – société AVISS-SECURITE pour un montant annuel de 3 090 € T.T.C. à compter du 13/02/2016.

Décision n°2016/08 – Formation de sensibilisation à la manipulation d'extincteurs – Société FPSG pour un montant de 850 € T.T.C.

Décision n°2016/09 – Contrat de suivi de progiciels Livre Foncier (relatif à l'urbanisme) – Société Berger Levraut pour un montant annuel de 3 352.97 € T.T.C. du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Décision n°2016/10 – Contrat d'entretien espaces verts avec la Société VOISIN PARCS pour un montant de 35 052 € T.T.C. par an renouvelable 2 fois par reconduction tacite.

Décision n°2016/11 – Convention de mise à disposition d'une salle du C.L.C. destinée à organiser l'assemblée générale annuelle de l'A.S.L.R.C.E.

Décision n°2016/12 – Convention de mise à disposition d'une salle du C.L.C. destinée à organiser un concert avec OPERA & CABARET au profit d'une organisation humanitaire UNICEF.

Décision n°2016/13 – Convention de mise à disposition d'une salle du C.L.C. destinée à organiser un concert du CHŒUR DU MESNIL intitulé concert autour de l'Amérique Latine.

Décision n°2016/14 – Contrat de services Berger Levraut – solution BL SCAN pour la dématérialisation et échanges de données comptables, mails sécurisés... pour un montant annuel de 1 349.68 € T.T.C.

IV – Approbation du Compte de Gestion 2015 – commune

Rapporteur D. DOUX

Monsieur le Maire-adjoint indique qu'il existe une identité de valeur entre les écritures du compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de Maurepas notre comptable assignataire et le Compte Administratif 2014 dressé par l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2014 est **approuvé à l'unanimité**.

V – Compte Administratif 2015 – commune

Rapporteur D. DOUX

Documents consultables en mairie.

Monsieur DOUX souligne qu'en dépit des prélèvements imposés par l'Etat, la commune réussit en 2015 à ne pas subir d'effet de ciseaux, puisque les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,8 % alors que les recettes décroissent de 1 %.

Ces bons résultats sont dus à une maîtrise satisfaisante des contrats de prestations de service (voir article 611), à un contrôle (+ 0,4 %) de la masse salariale en dépit du glissement vieillesse technicité, et d'une amorce de baisse des participations ou subventions versées au C.C.A.S., aux syndicats intercommunaux et au service incendie Départemental qui s'amplifie en 2016.

En investissement, Monsieur DOUX souligne le caractère exceptionnel de la structure des recettes 2015 (CDOR et CFH), qui vont constituer une réserve intangible pour de futurs investissements essentiels pour la vie de la commune.

Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote - **Approuvé à l'unanimité.**

VI – Affectation du résultat 2015 – commune

Rapporteur D. DOUX

Présentation est faite des résultats 2015.

Se référer à la "note de synthèse sur les affaires budgétaires concernant le budget principal de la commune" consultable en mairie.

L'exercice présente en fonctionnement un excédent global de clôture de 2 093 614,17 € repris en section de fonctionnement.

Reprise en section d'investissement de l'excédent soit 978 503,20 €.

Approuvé à l'unanimité.

VII –Taux des taxes 2016

Rapporteur D. DOUX

Pas d'évolution des taux en 2016.

Il est proposé de maintenir le taux des 4 taxes identique aux trois années passées à savoir :

- taxe d'habitation :	21,72
- taxe foncière sur le bâti :	19,87
- taxe foncière sur le non-bâti :	53,74
- cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) :	19,59

Dominique DARIO : en commission des finances, au sujet des besoins d'entretien du patrimoine, vous avez dit qu'il faudrait davantage d'investissements. Je ne dis pas qu'il faut augmenter les impôts. Néanmoins j'ai la crainte que ce soit nos enfants qui héritent d'une ville dégradée. Je ne voterai pas contre mais je m'abstiendrai.

Daniel DOUX : Il a été dit qu'un point d'impôt équivaut environ à 60 000 €. L'investissement nécessaire est de l'ordre de 1 M€, donc il manque environ 300/350 K€ pour arriver à un résultat optimal, soit 6 points d'impôts. La population n'acceptera pas une telle augmentation.

Dominique DARIO : Un patrimoine qui se dégrade voit l'immobilier se déprécier.

Daniel DOUX : Notre attente est une augmentation de la dotation globale de fonctionnement par l'Etat. Au contraire, c'est l'augmentation des charges salariales des fonctionnaires qui est à l'ordre du jour (1,2% prévu), ce sera en partie imputé sur le budget de fonctionnement 2016 et le reste sur 2017.

Vote à la majorité : 23 pour - 1 abstention (D. Dario) – 5 contres (A. D'Annville – V. Lemaitre – B. Bonnain – M. Paulet – D. Auge).

VIII – Subventions 2016

Rapporteur C. CHAUVIERRE

Le Maire-adjoint expose à l'assemblée que les subventions versées au titre de 2016 sont en diminution par rapport à 2015 de 15,8%.

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention 2016 proposée	Pour information les montants de 2015
6574	Biennales de la RELIURE D'ART	Communes	0,00	1 300,00
657362	C.C.A.S. MESNIL SAINT DENIS	Etat	10 000,00	20 000,00
65738	CFA CHAMBRE DES METIERS 78	Etat	225,00	180,00
6574	A.A.P.P.M.A. DES NOES	Associations	700,00	700,00
6574	A.S.M.D.	Associations	85 969,00	102 000,00
657348	CLIS	Associations	1 949,00	1 000,00
6574	AIMER LIRE EN HAUTE VALLEE de CHEVREUSE	Associations	0,00	3 300,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	Associations	700,00	700,00
6574	CENTRE DE LOISIRS/LA CULTURE	Associations	134 100,00	147 000,00
6574	CLUB DES AMIS RETRAITES	Associations	5 742,00	6750,00
6574	COMITE DE JUMELAGE	Associations	0,00	3 500,00
6574	COMITE DES FETES	Associations	8 000,00	9 000,00
657348	PARTICIPATION frais scolarité Chevreuse	Commune	973,00	0,00
6574	JAZZ A TOUTE HEURE	Associations	0,00	3 000,00
6574	F.N.A.C.A.	Associations	400,00	0,00
6574	LA FETE DES VOISINS	Associations	450,00	450,00
6574	L'AIR DE RIEN	Associations	1 400,00	1 500,00
6574	LES CHOEURS DU MESNIL ST DENIS	Associations	1 000,00	1 100,00
6574	LIBR'ACCORDS	Associations	350,00	0,00
6574	PHILANTHROPIQUE AIDE AUX ENFANTS PARALYSES	Associations	500,00	500,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	Associations	70,00	80,00
6574	SCOUTS DE FRANCE	Associations	3 400,00	3 800,00
6574	SYNDICAT D'INITIATIVE	Associations	1 000,00	1000,00
6574	TENNIS CLUB MUNICIPAL	Associations	11 500,00	12 000,00
			268 428,00	318 860,00

Dominique DARIO : L'année dernière, ce travail a été fait avec la commission culture, mais pas cette année. C'est regrettable.

Cédric CHAUVIERRE, Evelyne AUBERT : Effectivement, c'est un oubli regrettable. Nous y remédierons à l'avenir.

Quentin ABOUT : Comment juge-t-on l'attribution d'une subvention, quels sont les critères ? Ne peut-on pas avoir des associations financées en partie par la CCHVC à cause de leur rayonnement ?

Evelyne AUBERT : La vie associative ne fait pas partie des compétences de la CCHVC. La question a été abordée mais il a été décidé que cela resterait du ressort des communes, en grande partie du fait que les associations dont vous avez la liste n'ont qu'une activité locale.

Cédric CHAUVIERRE : Les critères sont variables car les associations sont de nature très différente et touchent des publics très différents. S'il faut des critères, quelle est votre proposition ?

Dominique DARIO : Mais des associations comme Lireval et Jazz à toute heure sont financées par l'intercommunalité.

Evelyne AUBERT : En effet, mais ce sont des manifestations au rayonnement intercommunal. Ce sont les deux seuls évènements intégrés par la CCHVC au titre de la culture. C'est pourquoi le financement par la commune est à zéro.

Catherine MICHONDARD : Vous aviez proposé de travailler, l'an passé, sur des critères pour l'attribution des budgets.

Cédric CHAUVIERRE : J'attends vos propositions.

Catherine MICHONDARD : Vous êtes de mauvaise foi, on attend toujours une commission dans laquelle on puisse faire nos propositions. Rien n'a été mis sur le papier.

Cédric CHAUVIERRE : Vous êtes libre de faire des propositions. Il existe des critères, je regrette que vous n'ayez pas pu être aux réunions avec les associations. Un compte-rendu a été adressé à tous les membres.

Il n'y a pas de critères écrits, j'y travaille, mais c'est très compliqué vu la nature très diverse des acteurs, en volume, en nombre, en personnes touchées.

Il y a eu 3 réunions et organiser des réunions avec tous reste difficile

Catherine MICHONDARD, Dominique DARIO : Nous attendons une commission avec un ordre du jour sur ce sujet précis.

Cedric CHAUVIERRE : C'est noté et je vais le faire.

Quentin ABOUT : Le but n'est pas de critiquer, cette année vous avez la chance que les associations aient proposé elles-mêmes de faire des baisses, mais si des critères avaient été choisis, vous pourriez juger de l'évolution d'une année sur l'autre.

Mary-ellen GAUCHE : Les critères qui ont été utilisés sont par rapport au budget de chaque association afin de leur permettre de survivre vis-à-vis de leurs coûts en charge de personnel en particulier.

Evelyne AUBERT : J'ai longuement débattu avec mon adjoint de ce sujet, car c'était mon engagement de l'année dernière. Des critères objectifs devenaient trop complexes au regard de la surprise qu'a été la baisse dramatique des subventions du département et pouvaient énormément fragiliser nos associations. Vous imaginez bien que si les associations ont « elles-mêmes » baissé leurs prétentions, ce n'est arrivé que grâce au travail quotidien de Cédric CHAUVIERRE et grâce au dialogue permanent et non dans une position de conflit ou de sanction. Je souhaitais la mise en place de critères, Cédric CHAUVIERRE m'a démontré qu'il n'était pas possible de le faire à court terme. Nos associations sportives et culturelles, avec leurs bénévoles, sont face à des difficultés très importantes car la disparition des subventions départementales est soudaine et sans avis préalable.

Néanmoins nos responsables associatifs sont des gens qui comprennent très bien la situation et ils ont joué le jeu pour atteindre une baisse de 15,8%. Si les critères n'ont pas été écrits, ils ont existé, par exemple, sur les associations musicales. Je félicite la commission qui s'est réunie de nombreuses fois et le travail accompli.

Quentin ABOUT : Vous avez mis en place des critères pour faire des comparatifs, c'est très bien, seulement la première réponse de Monsieur CHAUVIERRE c'est « il n'y en a pas, faites des propositions ». Vous tenez un autre discours, tant mieux,...

Daniel AUGÉ : J'ai évoqué la subvention pour les scouts. C'est une association catholique, et cela me gêne par rapport à la laïcité qui est prévue dans notre constitution de 1958. Si dans le futur des associations juives, musulmanes ou autres viennent nous voir, que fera-t-on ? D'autant que le contenu du programme de ces scouts peut interpeller : la responsable nous a signalé que deux jeunes partaient à l'étranger pour s'occuper d'un projet sur la culture raisonnée.

Catherine MICHONDARD : Ils financent eux-mêmes leur projet. Ce n'est pas la commune qui finance.

Cédric CHAUVIERRE : Ce point a été débattu en commission. Cette association est reconnue d'utilité publique par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Si un mouvement similaire se présentait, nous pourrions le subventionner à la même hauteur. Les scouts nous rendent de nombreux services sur la commune.

Daniel AUGÉ : Vous rendez-vous compte de ce que vous dites ? Vous rendez-vous compte du problème que vous causez en tenant ce raisonnement avec ce type d'association ? Il y a aujourd'hui assez de problèmes par rapport à toutes ces associations religieuses, sans en créer d'autres.

Evelyne AUBERT : On ne va pas ouvrir le débat sur la laïcité ce soir. Les Scouts de France est une association d'obédience religieuse, reconnue par la Jeunesse et les Sports, qui accueille toutes les confessions, et qui n'est subventionnée par la commune qu'au regard des services rendus à la commune, tels que la présence aux manifestations du 8 Mai, du 11 Novembre et aux manifestations d'ordre civique. C'est au titre de ce civisme qu'ils sont subventionnés.

Marc PAULET : Au sujet du Club des Amis retraités, nous sommes nombreux à être scandalisés par la demande de subvention. une convention de 1 700€ avec un taxi pour 4 personnes c'est choquant.

Cédric CHAUVIERRE : Cette ligne de dépense pour le transport de personnes ne devrait plus exister l'année prochain. Mon travail quotidien est d'accompagner les associations dans la compréhension de leurs besoins et d'expliquer ce qui doit être modifié au regard des subventions. Il n'y a pas de volonté de gâcher l'argent public mais une certaine empathie avec les bénéficiaires.

Valérie LEMAITRE : A quoi correspond la participation « frais de scolarité Chevreuse » ?

Evelyne AUBERT : c'est un élève du Mesnil qui est scolarisé à Chevreuse car il est gardé par ses grands-parents qui y habitent. Entre communes de la CCHVC nous avons un accord de réciprocité et on verse les frais de scolarité sous forme de subvention. De la même façon les remboursement pour les CLIS (Classes d'Intégration Scolaire) sont versées sous forme de subventions pour des raisons administratives.

Stéphane DJAADI : notre groupe souhaite préciser que notre vote est fondé sur une bonne évolution de la masse globale, en revanche nous espérons que la façon de faire sera améliorée pour l'année prochaine.

Vote à la majorité : 24 pour – 5 contres (A. D'Annville – V Lemaitre – B. Bonnain – M. Paulet – D. Auge).

IX – Budget Primitif 2016

Rapporteur D. DOUX

Le document et la note de synthèse sont joints.

Monsieur DOUX souligne que face à la baisse des recettes sur l'ensemble des postes et plus particulièrement au niveau des dotations de l'Etat, la commune a dû contraindre son budget de fonctionnement tout en faisant face à l'impact en année pleine des NAPS.

Les charges de personnel diminuent de 1 % par rapport au budget 2015 (suppression d'un poste de cadre A) alors que les subventions versées aux associations et au SIVOM sont réduites de 11 %.

En investissement, les dépenses d'équipements sont limitées à 623 000 € alors que la commune devra emprunter 400 000 € pour porter le projet de l'acquisition du terrain S12. La vente du bien immobilier sis 68, rue Emile Fontanier devrait permettre dès cette année de rembourser le prêt relais de 400 000 €.

Les enveloppes budgétaires s'équilibrent comme suit :

- dépenses de fonctionnement :... 10 957 317,17 €
- recettes de fonctionnement :..... 10 957 371,17 €
- dépenses d'investissement : 4 865 816,47 €
- recettes d'investissement : 4 865 816,47 €

Quentin ABOUT, Page 37 : Pourquoi les indemnités des élus et de la cotisation retraite ont été augmentées de 4 000 € chacun ?

Daniel DOUX : Je vous assure que les indemnités des élus n'ont pas été augmentées.

Evelyne AUBERT : On regardera avec Monsieur LE CAM et on vous apportera une réponse. Il est possible que ce soit dû à une augmentation obligatoire des cotisations sociales.

Dominique DARIO : Il manque la formation ?

Daniel DOUX : Il y a 4 000 € de prévu. C'est, en effet, mal indiqué.

Marc PAULET : La section 6232 (remarque faite en commission des finances), le budget de 36 000 € « fêtes et cérémonies » inclus le repas des seniors ? cela confirme-t-il que l'on ne change rien pour 2017 ?

Daniel DOUX : Oui.

Dominique DARIO : En commission j'avais demandé d'avoir le budget primitif, le compte administratif et le budget primitif 2016 pour pouvoir comparer les prévisions par rapport à ce que l'on a réellement réalisé. Cela manque page 36 et suivantes.

Daniel DOUX : Cela manque en effet et ce sera corrigé pour la prochaine fois.

Quentin ABOUT : Vote Contre, car l'amendement proposé en commission finances n'est pas retenu : pour compenser le manque de 300 k€ en investissement, il est possible de supprimer les NAPS dont le coût est d'une valeur équivalente, cette proposition n'est pas prise en compte. Nous demandons qu'un groupe de réflexion soit constitué pour étudier cette question.

Evelyne AUBERT : un comité de pilotage existe déjà et se réunit régulièrement. Citez-moi une commune des Yvelines qui a supprimé les NAPS...

Quentin ABOUT : Je vous invite à être la première.

Evelyne AUBERT : J'ai déjà expliqué les problèmes que cela pose. Le débat est clos.

Vote à la majorité : 20 pour – 9 contres (A. D'Annville – V. Lemaitre – B. Bonnain – M. Paulet – D. Auge – Q. About – S. Djaadi – C. Michondard – D. Dario).

X – Informations sur les marchés publics au 31/12/2015

Rapporteur D. DOUX

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, toute collectivité doit publier à l'occasion du vote du budget primitif, la liste des marchés contractés l'année N-1. La liste est classée selon la nature du marché : travaux, services et fournitures et selon le montant contracté de 20 000 à 90 000 € H.T., de 90 000 à 209 000 € H.T. et au-delà.

L'Assemblée **prend acte** du récapitulatif joint à la convocation sur la liste des marchés contractés en 2015.

Dominique DARIO : Au sujet de l'entretien des espaces verts pour 35 000 €, cela ne rentre pas dans ces marchés ?

Catherine LAPLAGNE : C'est un marché de 3 ans, qui démarre en 2016. il apparaîtra donc plus tard.

Dominique DARIO : Il serait utile d'indiquer la durée des marchés.

Daniel DOUX : Ce sera pris en compte.

XI – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi à temps non complet

Rapporteur E. AUBERT

Madame Aubert explique à l'assemblée que l'augmentation de la durée du contrat de travail d'une heure par semaine annualisée permettrait à l'agent occupant le grade d'éducateur de jeunes enfants d'assurer le suivi administratif et financier du marché public de la petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

XII – Création de postes de non-titulaires à temps complet pour besoins saisonniers – été 2016

Rapporteur E. AUBERT

Pour renforcer les services pendant la période estivale il est proposé de recruter des agents saisonniers au nombre identique à celui de l'an dernier, à savoir :

- 2 postes d'un mois chacun (ou équivalent) pour le service administratif,
- 4 postes d'un mois chacun (ou équivalent) pour les services techniques.

Valérie LEMAITRE : Pourquoi ne pas diminuer ces dépenses au regard des économies à faire ?

Evelyne AUBERT : On a gardé l'effectif minimum pour permettre le bon fonctionnement des services administratifs et techniques durant les congés des agents territoriaux.

Bertille BONNAIN : A quoi sert alors le marché des espaces verts ?

Evelyne AUBERT : Seule une partie des tontes est dans le marché des espaces verts. Il reste une grande partie à la charge des services techniques. Durant cette période, il y a également des travaux dans les écoles par exemple. Il faut faire face à tout cela alors que les équipes sont réduites par les congés.

Marc PAULET : Est-ce le même nombre que l'année dernière ?

Evelyne AUBERT : Oui.

Vote à la majorité : 28 pour - 1 abstention (V. Lemaitre).

XIII – Intégration au sein de la CCHVC des communes de BONNELLES et BULLION

Rapporteur E. AUBERT

Dans sa délibération N°2014.12.01 du 1^{er} Décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est déclaré « favorable » à l'intégration d'autres communes qui en exprimeraient le souhait au sein de la CCHVC.

Dans le cadre de l'avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I), la commune a également exprimé à l'unanimité, dans sa délibération du 19 novembre 2015, un avis favorable à l'intégration d'autres communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et notamment les communes de BULLION et BONNELLES.

A ce jour, les deux communes ont délibéré pour exprimer respectivement leur demande de rattachement à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse alors que dans le cadre de la loi NOTRe, le préfet des Yvelines a proposé un projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) qui ne prévoit pas ce scénario.

Proposition de délibérer sur l'intégration au sein de la CCHVC des communes de BONNELLES et BULLION pour contribuer à l'amendement qui sera déposé à la commission départementale de coopération intercommunale et présenté le 24 mars prochain.

Vote à l'unanimité sur l'adhésion des communes de BONNELLES et BULLION à la CCHVC.

XIV – Acquisition pour l'euro symbolique des parcelles B 628 – B 630 et B 634

Rapporteur E. AUBERT

Mme Aubert explique que la commune doit délibérer pour entériner le transfert de propriété des parcelles cadastrées section B numéro 628, 630 et 634 représentant des parcelles de voirie situées au 11 et 13 avenue Charles de Gaulle tel qu'indiqué dans l'acte de vente signé en date du 26 juin 2015, entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la société dénommée SCCV LE MESNIL CHARLES DE GAULLE.

Cette acquisition est proposée à l'euro symbolique.

Dominique DARIO : La CCHVC a fait des efforts pour informer des réunions. Toutefois, ne pourriez-vous pas communiquer toutes les dates de réunions de la CCHVC à tous les élus ?

Evelyne AUBERT : Dont acte. Le site de la CCHVC va être mis à jour et un lien sera fait avec notre site web.

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance 23h05